



Recueil des Actes Administratifs

N°1 du 2 juillet 2021

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DE DROIT DU JEUDI 1^{ER} JUILLET 2021

ORDRE DU JOUR

- ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES
- DETERMINATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE
- ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE
- DELEGATION A LA COMMISSION PERMANENTE
- DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT

REPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES HAUTES-PYRENEES

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DE DROIT
du 1^{er} juillet 2021

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

02 JUL. 2021

ARRIVEE

ELECTION DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES

L'an deux mille vingt-et-un, et le premier juillet à quatorze heures trente, s'est tenue la réunion de droit du Conseil Départemental,

sous la présidence de M. Michel PELIEU, doyen d'âge,

Mme Marie-Françoise PRUGENT, benjamine de l'assemblée, faisant fonction de secrétaire.

Etaient présents :

Mme Joëlle Abadie, Mme Laurence Ancien, M. Louis Armary, M. Marc Bégorre, Mme Maryse Beyrié, M. Yannick Boubée, M. Pierre Brau-Nogué, M. Jean Buron, Mme Maryse Carrère, M. Gilles Craspay, Mme Nicole Darrieutort, M. Nicolas Datas-Tapie, Mme Andrée Doubrère, Mme Geneviève Isson, Mme Evelyne Laborde, Mme Isabelle Lafourcade, M. Laurent Lages, Mme Monique Lamon, M. David Larrazabal, M. Frédéric Laval, M. Thierry Lavit, M. Michel Pélieu, Mme Pascale Péraldi, M. Stéphane Peyras, Mme Marie Plane, M. Bernard Pouban, Mme Marie-Françoise Prugent, Mme Geneviève Quertaimont, M. Frédéric Ré, M. Jean-Michel Ségneré, Mme Virginie Siani Wembou, Mme Andrée Souquet, Mme Véronique Thirault, M. Bernard Verdier.

Après appel à candidatures par le Président de séance, une candidature est déposée, celle de M. Michel Pélieu.

Les opérations électorales se sont déroulées à bulletin secret.

A l'appel du Président, deux Conseillers Départementaux, M. Datas-Tapie et Mme Lafourcade gagnent la tribune pour vérifier la régularité des opérations.

Après le 1^{er} tour de scrutin les résultats de vote sont les suivants :

Tour de scrutin	Nombre inscrits	Nombre votants	Suffrages exprimés	Bulletins blancs ou nuls
1 ^{er} Tour	34	34	33	1

A OBTENU :

- M. Michel PÉLIEU 33 voix

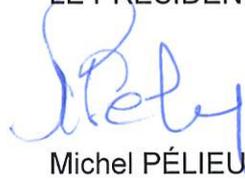
M. PÉLIEU est élu Président du Conseil Départemental après le 1^{er} tour de scrutin.

LA SECRETAIRE,



Marie-Françoise PRUGENT

LE PRESIDENT,



Michel PÉLIEU

Les Scrutateurs,



M. DATAS-TAPIE



Mme LAFOURCADE



SCRUTIN DU 1^{er} JUILLET 2021

ÉLECTION DU PRÉSIDENT



PRÉSIDENT DE SEANCE : M. Michel PÉLIEU

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Françoise PRUGENT

Tour de scrutin	Nombre inscrits	Nombre votants	Suffrages exprimés	Bulletins blancs ou nuls
1 ^{er} Tour	34	34	33	1

A OBTENU :

- M. Michel PELIEU

33 voix

LE PRÉSIDENT,

M. PELIEU

LA SECRÉTAIRE,

MME PRUGENT

Les Scrutateurs,

M. DATAS-TAPIE

Mme LAFOURCADE



REPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES HAUTES-PYRENEES

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DE DROIT
du 1^{er} juillet 2021

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

02 JUL. 2021

ARRIVEE

**DETERMINATION DE LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

L'an deux mille vingt-et-un, et le premier juillet à quatorze heures trente, s'est tenue la réunion de droit du Conseil Départemental,

sous la présidence de M. Michel PÉLIEU,

Etaient présents :

M. Michel Pélieu, Mme Joëlle Abadie, Mme Laurence Ancien, M. Louis Armary, M. Marc Bégorre, Mme Maryse Beyrié, M. Yannick Boubée, M. Pierre Brau-Nogué, M. Jean Buron, Mme Maryse Carrère, M. Gilles Craspay, Mme Nicole Darrietort, M. Nicolas Datas-Tapie, Mme Andrée Doubrère, Mme Geneviève Isson, Mme Evelyne Laborde, Mme Isabelle Lafourcade, M. Laurent Lages, Mme Monique Lamon, M. David Larrazabal, M. Frédéric Laval, M. Thierry Lavit, Mme Pascale Péraldi, M. Stéphane Peyras, Mme Marie Plane, M. Bernard Pouban, Mme Marie-Françoise Prugent, Mme Geneviève Quertaimont, M. Frédéric Ré, M. Jean-Michel Ségneré, Mme Virginie Siani Wembou, Mme Andrée Souquet, Mme Véronique Thirault, M. Bernard Verdier.

Le Président rappelle que le conseil départemental doit déterminer la composition de la commission permanente qui comprend, outre le président, plusieurs vice-présidents et autres membres.

Il propose de fixer à 10 le nombre de vice-présidents et à 14 le nombre des membres, autres que le Président.

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

de fixer la composition de la Commission Permanente à 10 vice-présidents et 14 autres membres, autres que le Président.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,



Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES HAUTES-PYRENEES

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DE DROIT
du 1^{er} juillet 2021

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

02 JUL. 2021

ARRIVEE

ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE

L'an deux mille vingt-et-un, et le premier juillet à quatorze heures trente, s'est tenue la réunion de droit du Conseil Départemental,

sous la présidence de M. Michel PÉLIEU,

Etaient présents :

M. Michel Pélieu, Mme Joëlle Abadie, Mme Laurence Ancien, M. Louis Armary, M. Marc Bégorre, Mme Maryse Beyrié, M. Yannick Boubée, M. Pierre Brau-Nogué, M. Jean Buron, Mme Maryse Carrère, M. Gilles Craspay, Mme Nicole Darrieutort, M. Nicolas Datas-Tapie, Mme Andrée Doubrère, Mme Geneviève Isson, Mme Evelyne Laborde, Mme Isabelle Lafourcade, M. Laurent Lages, Mme Monique Lamon, M. David Larrazabal, M. Frédéric Laval, M. Thierry Lavit, Mme Pascale Péraldi, M. Stéphane Peyras, Mme Marie Plane, M. Bernard Pouban, Mme Marie-Françoise Prugent, Mme Geneviève Quertaimont, M. Frédéric Ré, M. Jean-Michel Ségnéré, Mme Virginie Siani Wembou, Mme Andrée Souquet, Mme Véronique Thirault, M. Bernard Verdier.

Par accord entre les composantes politiques de l'assemblée, une seule liste de candidats a été déposée, régulièrement composée s'agissant de l'alternance et de la parité.

Les différents sièges sont pourvus immédiatement.

M. le Président donne lecture de la composition de la commission permanente :

- Joëlle ABADIE,
- Laurent LAGES,
- Maryse BEYRIÉ,
- Bernard VERDIER,
- Nicole DARRIEUTORT,
- Jean BURON,
- Pascale PÉRALDI,
- Thierry LAVIT,
- Monique LAMON,
- Frédéric RÉ,
- Isabelle LAFOURCADE,
- Marc BÉGORRE,
- Véronique THIRAUT,
- Bernard POUBLAN,
- Marie PLANE,
- Louis ARMARY,
- Andrée DOUBRÈRE,
- Nicolas DATAS-TAPIE,
- Virginie SIANI WEMBOU,
- Frédéric LAVAL,
- Geneviève QUERTAIMONT,
- David LARRAZABAL,
- Laurence ANCIEN,
- Yannick BOUBÉE.



Les 10 premiers sur la liste sont vice-présidents :

- 1^{ère} vice-présidente : Joëlle ABADIE,
- 2^{ème} vice-président : Laurent LAGES,
- 3^{ème} vice-président : Bernard VERDIER,
- 4^{ème} vice-présidente : Maryse BEYRIÉ,
- 6^{ème} vice-présidente : Nicole DARRIEUTORT,
- 5^{ème} vice-président : Jean BURON,
- 7^{ème} vice-présidente : Pascale PÉRALDI,
- 8^{ème} vice-président : Thierry LAVIT,
- 9^{ème} vice-président : Monique LAMON,
- 10^{ème} vice-président : Frédéric RÉ.

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

la composition de la commission permanente.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus. Au procès-verbal sont les signatures.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES HAUTES-PYRENEES

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DE DROIT
du 1^{er} juillet 2021

PREFECTURE DES
HAUTES-PYRENEES

02 JUL. 2021

ARRIVEE

DELEGATION A LA COMMISSION PERMANENTE

L'an deux mille vingt-et-un, et le premier juillet à quatorze heures trente, s'est tenue la réunion de droit du Conseil Départemental,

sous la présidence de M. Michel PÉLIEU,

Etaient présents :

Mme Joëlle Abadie, Mme Laurence Ancien, M. Louis Armary, M. Marc Bégorre, Mme Maryse Beyrié, M. Yannick Boubée, M. Pierre Brau-Nogué, M. Jean Buron, Mme Maryse Carrère, M. Gilles Craspay, Mme Nicole Darrietort, M. Nicolas Datas-Tapie, Mme Andrée Doubrère, Mme Geneviève Isson, Mme Evelyne Laborde, Mme Isabelle Lafourcade, M. Laurent Lages, Mme Monique Lamon, M. David Larrazabal, M. Frédéric Laval, M. Thierry Lavit, M. Michel Pélieu, Mme Pascale Péraldi, M. Stéphane Peyras, Mme Marie Plane, M. Bernard Pouban, Mme Marie-Françoise Prugent, Mme Geneviève Quertaimont, M. Frédéric Ré, M. Jean-Michel Ségneré, Mme Virginie Siani Wembou, Mme Andrée Souquet, Mme Véronique Thirault, M. Bernard Verdier.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3211-2 ;

VU le rapport du Président ;

VU le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2021 constatant l'élection du Président ;

Considérant les délégations de pouvoir consenties au Président du Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

de déléguer à la Commission Permanente l'ensemble des attributions du Conseil Départemental, à l'exception :

- Des compétences visées aux articles L. 3312-1 et L. 1612-12 à L.1612-15 (débat d'orientation budgétaire, budget supplémentaire, décision modificative, comptes de gestion et administratif) ;
- Des délégations de pouvoir consenties au Président du Conseil Départemental.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,



Michel PÉLIEU



REPUBLIQUE FRANCAISE
CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES HAUTES-PYRENEES

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DE DROIT
du 1^{er} juillet 2021

DELEGATION DE POUVOIRS AU PRÉSIDENT



L'an deux mille vingt-et-un, et le premier juillet à quatorze heures trente, s'est tenue la réunion de droit du Conseil Départemental,

sous la présidence de M. Michel PÉLIEU,

Etaient présents :

Mme Joëlle Abadie, Mme Laurence Ancien, M. Louis Armary, M. Marc Bégorre, Mme Maryse Beyrié, M. Yannick Boubée, M. Pierre Brau-Nogué, M. Jean Buron, Mme Maryse Carrère, M. Gilles Craspay, Mme Nicole Darrietort, M. Nicolas Datas-Tapie, Mme Andrée Doubrère, Mme Geneviève Isson, Mme Evelyne Laborde, Mme Isabelle Lafourcade, M. Laurent Lages, Mme Monique Lamon, M. David Larrazabal, M. Frédéric Laval, M. Thierry Lavit, M. Michel Pélieu, Mme Pascale Péraldi, M. Stéphane Peyras, Mme Marie Plane, M. Bernard Pouban, Mme Marie-Françoise Prugent, Mme Geneviève Quertaimont, M. Frédéric Ré, M. Jean-Michel Ségneré, Mme Virginie Siani Wembou, Mme Andrée Souquet, Mme Véronique Thirault, M. Bernard Verdier.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-2, L.3221-10-1, L.3221-11, L.3221-12-1 ;

VU le rapport du Président ;

VU le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2021 constatant l'élection du Président ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

de déléguer au Président du Conseil Départemental les pouvoirs suivants :

1° Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

2° Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum 25 M€ ;

3° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la collectivité utilisées par ses services publics ;

4° Fixer, dans la limite de 10 000 €, les tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal ;

5° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° D'accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, sans préjudice des dispositions de l'article L. 3221-10 qui lui permettent de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges ;

9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

10° Sans préjudice des dispositions de l'article L. 3213-2, de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

11° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

12° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire du département ;

13° D'autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;

14° De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, quel que soit l'objet et le montant, l'attribution de subventions ;

15° De procéder, au dépôt des demandes de toutes les autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens mobiliers et immobiliers du département ;

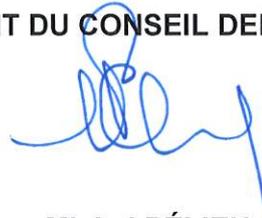
16° De prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances ;

17° D'intenter au nom du Département les actions en justice ou de défendre le Département dans les actions intentées contre lui, dans tous les cas relevant d'une juridiction administrative ou judiciaire, en référé ou au fond, en première instance, appel ou cassation ainsi que de signer tout protocole transactionnel permettant de mettre fin à un litige né ou à naître avec le Département ;

18° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadre, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le Président informe le Conseil Départemental des actes pris dans le cadre de ces délégations.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,



Michel PÉLIEU

